

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25134524***

Division Charleroi

14 OCT. 2025**Le Greffier**
GrefféN° d'entreprise : **665 858 775****Nom**(en entier) : **TotalEnergies Global Procurement Belgium**(en abrégé) : **TGPB**Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Zoning Industriel, Zone C, 7181 Feluy****Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 septembre 2025****Nomination d'un nouveau directeur général**

Le Conseil d'administration décide de nommer, avec effet au 1er octobre 2025, Monsieur Jean-Marc Nicaise, domicilié rue des Américains 117 à 7022 Hyon, en qualité de directeur général, pour remplacer Monsieur Jean-François Couvreur. Le mandat ainsi conféré n'est pas rémunéré.

Le Conseil d'administration prend acte du fait que Monsieur Jean-Marc Nicaise, susnommé, a accepté un tel mandat et remercie Monsieur Jean-François Couvreur pour les services rendus à la Société.

Gestion journalière**Fin de pouvoirs**

Le Conseil, à l'unanimité, met fin avec effet au 1er octobre 2025 aux pouvoirs attribués à Monsieur Jean-François Couvreur par la résolution du Conseil du 22 juillet 2021 (Annexes au Moniteur Belge du 16 août 2021).

Nomination

Conformément à l'article 7:121 du Code des sociétés et associations et à l'article 21 des statuts de la Société, le Conseil délègue, avec effet au 1er octobre 2025, la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean-Marc Nicaise, domicilié rue des Américains 117 à 7022 Hyon, agissant seul.

La délégation de pouvoirs qui précède comporte pouvoir d'accorder des sub-délégations spécifiques

Mandat relatif aux formalités de publication légale

Le Conseil d'administration donne mandat à Madame Nathalie Van Frachen pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors du présent conseil d'administration et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

N. Van Frachen
Mandataire

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 24/10/2025 - Annexes du Moniteur belge